



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 20 mai 2021

### 1. Écoles :

Un devis concernant l'achat de 13 ordinateurs portables a été validé pour un montant de 9 393,30 euros. Cette somme est subventionnée à hauteur de 50 % par le projet gouvernemental « Label écoles numériques 2020 ».

### 2. Personnel :

Monsieur BOUSSELIN Sébastien a quitté son poste de secrétaire de mairie, un recrutement pour son remplacement sera mis en place.

### 3. Incivilités :

Plusieurs vitrages de la salle des fêtes et de la salle des associations ont été détériorés, nécessitant leur remplacement. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une enquête est en cours.

### 4. Élections régionales et départementales :

Celles-ci auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8 h à 18 h, les deux scrutins se tiendront dans la salle des fêtes. Attention ! les modalités d'organisation des scrutins sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire du moment.

### 5. Terrain de tennis :

Suite aux diverses dégradations commises régulièrement sur le plateau sportif et notamment le court de tennis, l'association CLD (Culture Loisirs Détente) dénonce la convention passée avec la commune et se décharge ainsi de la gestion de celui-ci.

### 6. Informations diverses :

**Vente de pizzas cuites au feu de bois** organisée par le Sou des écoles le dimanche 06 juin 2021 : pensez à passer vos commandes avant le **28 mai 2021**.

**Moustique tigre** : celui-ci n'a pas déserté votre environnement malgré les rigueurs de l'hiver. De petite taille et reconnaissable à son abdomen rayé, il pique même en plein jour et sait rester silencieux. Pour limiter sa prolifération, il faut supprimer dans votre jardin toute eau accessible librement à la femelle moustique prête à pondre. Couvrez vos réserves d'eau, videz régulièrement les soucoupes des plantes, bâches de protection et autres récipients susceptibles de contenir de l'eau stagnante.